



Paris, 1er octobre 2010

**DECLARATION DU PORTE-PAROLE
DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES**

**UNITAID ET LE NATIONAL INSTITUTE OF HEALTH AMERICAIN ANNONCENT LE
PREMIER ACCORD DE LICENCE PHARMACEUTIQUE**

La France salue la décision des « National Institutes of Health » (NIH) des Etats-Unis de contribuer sous la forme de licences pharmaceutiques à la Communauté de brevets pour les médicaments ("Patent Pool"), entité nouvellement créée dans le but de mettre plus largement à disposition des médicaments anti-VIH adaptés et financièrement abordables dans les pays en développement.

La France invite tous les détenteurs de brevets de médicaments contre le VIH à faire de même. La Communauté de brevets ("Patent Pool") pour les médicaments a été créée en juillet dernier par UNITAID, organisation novatrice qui assure l'achat de médicaments contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme dans les pays en développement grâce à ses financements innovants.

En tant que fondateur et principal bailleur de fonds d'UNITAID, la France soutient la Communauté de brevets pour les médicaments et la décision des NIH et du Gouvernement des États-Unis. Cette décision montre la voie pour d'autres partenaires détenteurs de brevets, en particulier les sociétés pharmaceutiques, à collaborer avec cette initiative innovante qui va permettre de faciliter l'accès aux médicaments contre le VIH-SIDA à meilleur prix dans les pays du Sud.

